

**RURALITE-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT**  
**RURALITY-ENVIRONMENT-DEVELOPMENT**  
association internationale – international association

---

# **Cadre financier pluriannuel 2014 – 2020 : une mauvaise réponse à la crise**

---

**L'association internationale  
Ruralité-Environnement-Développement – R.E.D.  
appelle le Parlement européen à une vision stratégique  
rassemblant tous les acteurs de la ruralité  
autour des enjeux de la Stratégie Europe 2020**



## **L'association internationale Ruralité-Environnement-Développement appelle le Parlement européen à une vision stratégique rassemblant tous les acteurs de la ruralité autour des enjeux de la Stratégie Europe 2020**

---

- L'adoption de la Stratégie Europe 2020 et l'accord portant sur un Cadre stratégique commun pour cinq des Fonds européens témoignaient d'une véritable ambition européenne de relever, dans une approche intégrée, les nombreux défis auquel l'Union est confrontée.

Les décisions budgétaires prises le 8 février 2013 par le Conseil européen sur le Cadre financier pluriannuel 2014-2020 constituent un pas en arrière : elles ne répondent pas à l'attente des citoyens européens et ne participent pas à un meilleur positionnement de l'U.E. dans la macro-économie mondiale.

La réduction globale du budget européen de 3,5 % est une mauvaise réponse à la crise sociale, économique et environnementale qui appelle un renforcement de l'élan européen.

- Alors que les territoires ruraux et leurs divers acteurs, agricoles et autres, sont des composantes importantes de la réussite de la Stratégie 2020, le cadre financier adopté porte fortement atteinte à leurs contributions à la croissance intelligente, inclusive et durable de l'U.E.

La réduction du budget de la PAC dans son ensemble, risque d'une part, de freiner l'émergence d'une agriculture rénovée dans les pays de l'Est européen et, d'autre part, de contrarier les efforts des agriculteurs européens dans la prise en charge plus intelligente des problématiques environnementales et dans leur recherche de valeur ajoutée sur leurs territoires.

Dans ce même contexte, le budget de la politique de développement rural, deuxième pilier de la PAC, est ramené à 85 Mds €. Cette réduction de 14% est en opposition avec les choix stratégiques de l'U.E., qui visent à renforcer la contribution de l'agriculture et des territoires ruraux à la croissance européenne.

Le monde rural dans son ensemble est aussi porteur d'initiatives et de potentialités économiques complémentaires des pôles urbains. Alors que les ressources injectées dans les stratégies de développement local ont montré toute leur efficacité comme facteur mobilisateur, cette réduction des moyens financiers en affaiblira les dynamiques, pourtant essentielles en termes d'objectifs européens.

- Les décisions prises ne s'inscrivent pas dans une vision stratégique positive visant à associer l'ensemble des forces actives rurales à la poursuite des objectifs de la Stratégie 2020 : au contraire, elles vont susciter des tensions préjudiciables entre les agriculteurs et les autres acteurs des territoires ruraux.

La possibilité donnée aux Etats membres d'un transfert de 15%, voire de 25%, du deuxième pilier vers le premier n'est en effet qu'un instrument financier qui risque d'être activé indépendamment de toute vision stratégique.

Non seulement cette possibilité d'une modulation du 2<sup>ème</sup> pilier vers le 1<sup>er</sup> ouvre un champ d'opposition entre l'agriculture et le développement rural, mais elle porte en elle le risque d'une élimination, à terme, des moyens affectés au développement des territoires ruraux.

La proposition initiale<sup>1</sup> de Ruralité-Environnement-Développement de créer un Fonds spécifique pour le développement rural et l'agriculture territoriale (FEDRAT), à côté d'un Fonds agricole, d'un Fonds de développement urbain et du FEDER, permettait d'éviter ces oppositions préjudiciables à toutes les composantes de la ruralité et donnait de vraies perspectives aux acteurs ruraux.

---

<sup>1</sup> « Proposition pour une politique européenne des territoires ruraux après 2013 » - REDCom2010-3

- Alors que la hausse du budget alloué à la compétitivité est un signe positif par rapport à la crise, la réduction du budget de la cohésion de 8,5% va contrarier particulièrement l'objectif de cohésion territoriale au sein même des Régions.

L'apport du FEDER aux projets sous-régionaux est souvent déterminant dans le choix des Etats et des Régions de les mettre en œuvre. La réduction des moyens européens se traduira inmanquablement par une diminution de ces projets et des activités économiques directes et futures qu'ils génèrent, abaissant la demande intérieure communautaire.

Ce sacrifice de la consolidation des activités basées sur l'offre et la demande domestiques - en misant exclusivement sur une relance par la compétitivité sur des marchés extérieurs pourtant hautement concurrentiels - relève de la spéculation, surtout face à des Etats disposant d'avantages compétitifs plus puissants et usant de barrières techniques, de monnaies sous-évaluées, d'aides d'état diverses pour soutenir leur économie et leur marché intérieur.

- En ce qui concerne la réduction des contributions nationales éligibles aux seules sources publiques, Ruralité-Environnement-Développement considère qu'il s'agit là d'un frein considérable à l'impulsion à donner aux politiques territoriales. Dans le contexte de difficultés budgétaires rencontrées par de nombreuses entités publiques, il importe de faciliter l'activation des fonds européens par la mobilisation de tous les moyens financiers disponibles, publics et privés.

**Aussi, l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement appelle le Parlement européen :**

- à s'opposer à la modulation du deuxième pilier vers le premier pilier, source de compétition stérile entre des acteurs complémentaires que sont les agriculteurs et les autres acteurs ruraux ; à ne lui accorder, si nécessaire, qu'un transfert à la marge de quelques pourcents ;
- à s'opposer à une différenciation de la modulation au regard des pays de l'Est où le soutien au développement rural est particulièrement important pour la cohésion territoriale et la vitalité d'une majeure partie de leur territoire;
- à considérer les contreparties privées comme éligibles dans le calcul du cofinancement aux aides européennes.

RURALITE-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT  
ComRED-2013-1-F Mars 2013

---

**R.E.D.**

Association internationale pour une politique européenne de développement rural  
Membre et past-président du Groupe consultative de développement rural de la Commission européenne  
Membre du Comité de Coordination du Réseau européen de Développement Rural  
Membre du Groupe de Liaison Group entre le C.E.S.E. et les Organisations de la Société civile  
Membre du Group de Pilotage du programme RURBAN

Association internationale R.E..D, Rue des Potiers, 304, B-6717 Attert  
tél :+32/63230490 – fax : +32 63230499 – red@ruraleurope.org - www.ruraleurope.org  
Registre des représentants d'intérêt de la Commission européenne n° 33811981305-20